



Journal

des Nations Unies



Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
Buenos Aires (20-22 mars 2019)


Séances officielles

Vendredi 22 mars 2019

Assemblée générale

Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

9 à 13 heures

5^e séance plénière  [\[webcast\]](#)

Salle des séances plénières

1. Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives [point 8] (*fin*)



Veillez scanner le code QR au moyen de votre appareil mobile ou [cliquez ici](#) pour voir la liste des orateurs devant intervenir durant le débat général au titre du point 8 de l'ordre du jour

2. Tables rondes : résumé par les coprésidents [point 9 d)]
3. Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.235/5) [point 7 b)]
4. Adoption du document final de la Conférence (A/CONF.235/L.1 et A/CONF.235/3) [point 10]
5. Adoption du rapport de la Conférence (A/CONF.235/L.2 et A/CONF.235/L.3) [point 11]
6. Clôture de la Conférence [point 12]

Les délégations sont priées, avant de prendre la parole, d'adresser par courriel une copie de leur déclaration à M^{me} Yoko Shimura (yoko.shimura@unoss.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom du pays ou de l'organisation ». Dans la mesure du possible, le texte des déclarations doit être communiqué la veille de l'intervention ou *au plus tard trois heures avant* le tour de parole. Les délégations sont priées de



remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion, pour distribution aux interprètes.

[*Note* : Le résumé de la 5^e séance plénière sera publié sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)), et un lien sera inséré dans le *Journal des Nations Unies* publié par le Siège.]

Avis


Pouvoirs des représentants

Il est rappelé aux délégations que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, les *pouvoirs* des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et remis au représentant du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, sur le site de la Conférence [salle S-01, près de l'entrée de la salle de conférence A (salle des séances plénières)], *dans les meilleurs délais*. Les pouvoirs doivent émaner soit du Chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, soit, dans le cas de l'Union européenne, du Président de la Commission européenne.

Conférences de presse

Vendredi 22 mars 2019

Salle des conférences de presse

Site de la Conférence  [\[webcast\]](#)

13 h 15*

Conférence de presse de clôture

**Prévue à 13 h 15, ou aussitôt après la clôture de la séance plénière.*

Informations générales

Plus de détails concernant les informations ci-après sont disponibles dans le document [A/CONF.235/INF/1](#).

Contrôles de sécurité

Tous les efforts sont faits pour assurer que le contrôle de sécurité pour l'accès au site de la Conférence se passe rapidement et sans problème, mais certains retards peuvent être inévitables. Tous les participants sont invités à arriver tôt, à éviter d'apporter des articles de grande dimension et à se préparer pour le contrôle en approchant des détecteurs de métaux.

Informations à l'intention des participants

Une note du Secrétariat contenant des informations à l'intention des participants a été publiée sous la cote [A/CONF.235/INF/1](#).

Une note du Gouvernement argentin contenant des informations logistiques à l'intention des participants peut être consultée sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence ([cliquer ici](#)).

Documentation

Tous les documents relatifs à la Conférence, y compris le Journal, sont disponibles sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Distribution des documents officiels

Les documents officiels de la Conférence seront disponibles en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le principal comptoir de distribution sera situé au fond de la salle des séances plénières, sur le site de la Conférence. Chaque délégation ne pourra retirer qu'un jeu de documents, et les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles sur lesquels elles auront enregistré les documents d'avant-session. Des services d'impression à la demande seront fournis aux délégations ayant besoin de versions imprimées supplémentaires.

Distribution des déclarations écrites

Il n'y aura pas de tirages papier des déclarations écrites. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion. Celles qui souhaitent que leur déclaration soit publiée sur le site de la Conférence sont invitées à envoyer par courriel leur déclaration au secrétariat la veille de l'intervention, si possible, ou au plus tard trois heures avant le tour de parole à M^{me} Yoko Shimura (yoko.shimura@unoss.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom de la délégation ».

Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Concernant les réunions bilatérales d'États au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, quatre salles, chacune d'une capacité maximale de 10 participants, seront disponibles dans le hall du niveau -2. Concernant les demandes de réunions bilatérales, veuillez utiliser le portail en libre-service gMeets à l'adresse suivante : icms.un.org/gmeets. Toute demande d'assistance peut être envoyée par courriel à Tony Di Lanzo (adresse électronique : dilanzot@un.org), en indiquant en objet « BILATS-SSC ». Les attributions de salles de réunion seront toutes confirmées la veille de la réunion. Pour éviter que l'espace soit réservé deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale doit faire une demande. Les réservations seront acceptées pour des durées de vingt minutes. Toutes les demandes doivent absolument préciser la date et l'heure de la réunion bilatérale et indiquer le nom et le niveau des deux délégations participantes. Tout sera fait pour que les rencontres consécutives d'une même délégation se tiennent dans la même salle.

Retransmission en direct sur le Web

Le système de retransmission Web de l'ONU assurera la couverture en direct et sur demande des séances plénières, des tables rondes et des conférences de presse à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org> (en anglais et dans la langue originale).

Le pays hôte s'occupera du programme des manifestations parallèles interactives (hors site) qui se tiendront lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à Buenos Aires. Ce programme est disponible sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence (<https://cancilleria.gob.ar/en/initiatives/paba>).

Préparé et publié à Buenos Aires par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.